



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
Mercredi 14 octobre 2020, 19 h 00  
Rencontre virtuelle

Adopté  
Le 9 déc 20

Procès-verbal

**1.1 Ouverture de la séance;**

Ouverture de la séance à 19h01.

**1.2 Vérification du quorum;**

Richard Jourdain, directeur	x	Viviane Drapeau, parent	x
Nathalie St-Louis, directrice adjointe	x	Julie Provost, parent	Abs
Lynn Parker, directrice adjointe	x	Marie-Thérèse Ouellet, parent	x
Marie-France Bélanger, agente de réadaptation	x	Patrice Fournier, parent	x
Pier-Gilaine Bédard, enseignante	x	Jason Gauthier, parent	x
Sonia Carpentier, enseignante	x	Julie Léveillé, parent	x
Joël Dagenais, enseignant	x	Marie-Claude Turcotte, parent	x
Yvan L'Allier, enseignant	x	Kalianna Lemieux, élève	Abs
Michèle Laroche, enseignante	x	Kylian Lionnet, élève	Abs

Le quorum est constaté.

**1.3 Formation du conseil d'établissement et présentation des membres;**

M. Jourdain présente les nouveaux membres, Mme Léveillé et M. Gauthier.

**1.4 Nomination de la présidence et de la vice-présidence;**

Deux propositions; M. Fournier et Mme Turcotte. Les membres sont invités à voter par courriel. M. Jourdain est responsable de compiler les votes.

- ❖ À la suite des votes, M. Fournier a été élu.
- ❖ À la Vice-Présidence, Mme Drapeau est la seule à se présenter donc elle est élue par acclamation.

### **1.5 Lecture et adoption de l'ordre du jour;**

Mme M-C Turcotte propose l'adoption de l'ordre du jour.

CE-20-21/01 Adopté à l'unanimité.

### **1.6 Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2020;**

Une seule coquille à la page.3.

Mme M-Thérèse Ouellet propose l'adoption du dernier procès-verbal.

CE-20-21/02 Adopté à l'unanimité.

### **1.7 Suivi au procès-verbal;**

- ✓ Clientèle 20-21 au 30 sept : 969 à 962
- ✓ Sur le web du centre de services scolaires, des photos et un article sur notre nouvelle cantine qui est maintenant ouverte.
- ✓ Aucune activité parascolaire n'est prévue pour le moment.

### **1.8 Calendrier des rencontres**

M. Jourdain présente le calendrier et la plupart des rencontres se feront le 2e mercredi du mois sauf les 20 janvier et 19 mai. M. Jourdain va envoyer le calendrier par courriel à tous les membres.

### **1.9 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement;**

Il est de 300\$

### **1.10 Fonctions et pouvoir du conseil d'établissement;**

M. Jourdain explique que toutes les décisions devront être prises dans le meilleur intérêt de tous les élèves de l'école. Les discussions ne doivent pas être de nature personnelle mais plutôt collective. De plus, il explique la différence entre adopter et approuver. Toutefois, une formation sera offerte aux nouveaux membres. M. Jourdain fera parvenir les documents explicatifs des points que les membres du CÉ doivent adopter et approuver. Il explique aussi tous les dossiers relevant du CE.

### **1.11 Dénonciation d'intérêt;**

Pour faire suite au document envoyé par M. Jourdain, il faut compléter le formulaire si un membre croit qu'il est en conflit d'intérêt. 2 membres ont souligné leur dénonciation d'intérêt par souci de transparence.

### **1.12 Règles de régie interne;**

Une mise à jour du document a été faite il y a 2 ans. Avant d'apporter d'autres modifications, nous allons attendre les nouvelles directives du MEES.

### **1.13 Parole à l'assemblée;**

Aucune personne

### **1.14 Parole aux représentants des élèves;**

Aucune personne

### **1.15 Parole au délégué du comité de parents;**

Les deux rencontres ont porté surtout sur l'élection des nouveaux membres. Jean Charles Bouvrette sera le représentant parent du nouveau CA du CSSRDN. Mme Drapeau mentionne qu'elle est notre représentante pour la fédération des comités de parents du Québec.

### **1.16 Information de la direction;**

#### **➤ Portes ouvertes;**

Les portes ouvertes se feront cette année de manière virtuelle. Des membres de l'équipe école sont à préparer une vidéo pour présentation aux élèves et parents de notre bassin. Des informations seront transmises sous peu au CÉ et aux écoles de notre bassin.

#### **➤ Soirée de parents/bulletin/1re communication;**

M Jourdain mentionne que le ministère a modifié le régime pédagogique. Il y aura seulement 2 étapes. Le 1<sup>er</sup> bulletin sera envoyé le 22 janvier et le 2<sup>e</sup> bulletin, en juillet. Pour faire suite au communiqué du MEES, la soirée de parents se fera différemment en novembre. Les élèves plus vulnérables seront ciblés afin que les parents soient informés des difficultés de leur enfant. Pour les enseignants, le fait de repousser la remise des notes leur permettra d'avoir plus de temps pour évaluer la progression des apprentissages de leurs élèves, car depuis le début de l'année, le taux d'absentéisme était plus élevé que les années précédentes. La première communication partira comme prévue à la mi-octobre.

#### **➤ Profil régional;**

Capsule vidéo envoyée aux écoles de notre bassin. Celle-ci sera bientôt disponible sur notre site Web et celui du centre de services scolaire. Une publication du dépliant des profils régionaux sera envoyée à tous les parents via

les écoles primaires. Aucune audition ne sera faite. Si nous avons trop d'inscriptions, nous ferons une pige.

➤ **Situation Covid;**

Si nous devions avoir un cas de COVID dans l'école, la santé publique sera responsable d'informer l'école, qui par la suite, informera les parents et les membres du personnel. L'école se doit de faire respecter, dans la mesure du possible, les normes émises par la santé publique, le MEES et le CSSRDN.

➤ **Analyse d'eau;**

Au niveau de l'école, suite aux analyses d'eau, la majorité des points d'eau sont adéquats. Nous avons condamné le point d'eau qui dépasse le taux acceptable prescrit par les autorités sanitaires. Nous avons 3 points d'eau nécessitant de faire couler l'eau pendant une (1) minute avant de la consommer. Des affiches ont été placées aux endroits où il est nécessaire de faire couler l'eau pendant une minute.

➤ **École hybride sec 4-5;**

Les enjeux importants sont l'évaluation et le manque d'outils technologiques. La façon d'enseigner en virtuel appartient aux enseignants et peut être faite de manière différente. Chaque enseignant est en train d'expérimenter de nouvelles façons de faire. Il va falloir être patient.

➤ **Formation conseil d'établissement;**

M. Jourdain a présenté le document pour la formation (les différentes capsules)  
Les parents recevront aussi cette information via leur réseau. D'autres détails sont à venir.

**1.17 Suivi budget 20-21;**

M Jourdain présente la situation budgétaire. Il présente un bilan du budget 19-20 et un suivi du budget 20-21.

Mme Turcotte voudrait que sa dissidence avec la direction soit inscrite au procès-verbal concernant l'envoi de la présentation budgétaire à l'avance.

### **1.18 Projet éducatif;**

Considérant le contexte actuel, nous priorisons l'orientation qui porte sur l'importance d'assurer un milieu de vie sain et sécuritaire.

### **1.19 Plan annuel de répartition des immeubles et des élèves - PRIÉ (pour information);**

Beaucoup de changements seront apportés par la CSSRDN. Entre autres, certaines écoles seront touchées par le changement de périmètre. Informations à venir.

### **1.20 Présentation de sorties éducatives (pour approbation);**

- ✓ Aucune
- ✓ Délégation de pouvoir;

Le conseil d'établissement délègue le pouvoir au directeur d'autoriser des sorties éducatives d'une durée de moins de 24h et n'excédant pas la somme 20\$. Le directeur devra en informer le conseil d'établissement à sa prochaine séance ou par courriel.

Mme Ouellet propose l'adoption.

CE-20-21/03      Adopté à l'unanimité.

### **1.21 Questions diverses;**

- Code vestimentaire; Mme Turcotte aurait aimé adopter une motion pour appuyer le mouvement contre le sexisme, cependant, sa proposition est rejetée par les autres membres du CÉ. M. Jourdain précise que la promotion des mouvements de nature politique ou autre contrevenant aux modalités d'interventions reliées aux divers règlements de l'école ne devrait pas être un sujet relevant du CÉ.

- Masque en éducation physique : le masque n'est pas obligatoire en éducation physique. Il faut toutefois respecter le 2 mètres.

### **1.22 Clôture de la séance.**

Levée de l'assemblée est proposée par Mme Viviane Drapeau à 21h25.

CE-20-21/04      Adopté à l'unanimité.